



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision de retrait du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2024/1207 du 29 avril 2024, portant sur le non-renouvellement de l'approbation de la substance active diméthomorphe,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **SPEEDY DUO SC***

de la société SAGA SAS

numéro de dossier n°2024-1823

Considérant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active diméthomorphe par le règlement d'exécution (UE) 2024/1207 du 29 avril 2024,

Considérant le retrait de l'autorisation de mise sur le marché du produit de référence ENERVIN TEAM (AMM n°2150387),

Considérant en conséquence que les exigences visées à l'article 52 du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 ne sont plus respectées,

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retiré en France, à compter du 20 novembre 2024**, dans les conditions précisées dans la présente décision.

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE***Liberté
Égalité
Fraternité***anses**AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Informations générales sur le produit		
Nom du produit	SPEEDY DUO SC	
Type de produit	Permis de commerce parallèle	
Titulaire	SAGA SAS Zone Industrielle Saint Lazare Allée Saint Lazare 02430 GAUCHY France	
Formulation	Suspension concentrée (SC)	
Contenant	225 g/L - diméthomorphe 300 g/L - amétoctradine	
Produit de référence	Nom commercial	ENERVIN TEAM
	N° AMM	2150387
Numéro d'intrant	595-2016.01	
Numéro de permis	2160665	
Fonction	Fongicide	
Gamme d'usage	Professionnel	

Conditions générales de retrait	
Date de retrait	20/11/2024
Date limite pour la vente et la distribution	20/11/2024
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	20/11/2024

A Maisons-Alfort, le 01/08/2024

Pour le directeur général et par délégation
La directrice adjointe des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:
Frédérique Touffet
1B855C32081749B...